

M. FOSTER : Je propose que le message de Son Excellence, avec les estimations, soit soumis au comité des subsides.

Cette motion est adoptée.

PERTE DU STEAMER "QUINTÉ".

M. PLATT : Je demande—

Copie d'un rapport et des témoignages recueillis par la cour d'enquête, à la demande du ministre de la marine, au sujet de l'incendie du steamer *Quinté* survenu dans la baie de Quinté, à l'automne de 1889.

M. TUPPER : Nous consentons à l'adoption de cette motion, en prévenant toutefois l'honorable député qu'il faudra un certain temps pour produire les pièces demandées.

Les témoignages forment un dossier volumineux et le jugement dans la cause n'a pas encore été prononcé. Si c'est le désir de l'honorable député d'avoir le dossier tel qu'il est, je consens à ce que la motion soit adoptée, et dès que l'affaire sera réglée, toutes les pièces seront produites.

M. PLATT : A quelle date peut-on compter avoir ce règlement ?

M. TUPPER : Assez prochainement. Je ne demande que le temps d'examiner le dossier qui nous est venu tout récemment.

La motion est adoptée.

CHEMIN DE DUNDAS ET DE WATERLOO.

M. BAIN (Wentworth) : Je demande—

Copie de toutes correspondances, requêtes, états ou autres pièces au sujet de la vente de la propriété ou de la condition du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, depuis la session de 1889.

Cette question n'intéresse guère que les habitants de mon comté, mais c'est une question qui les préoccupe depuis 1884. Ce chemin n'a que 20 milles de longueur, dont 17 milles se trouvent dans mon comté, et trois, dans le comté de Waterloo, le comté voisin. Ce chemin est agrémenté de quatre barrières de péage, et, naturellement, le propriétaire du chemin veille à ce que les droits soient prélevés.

Environ six mois après la vente de ce chemin à un nouveau propriétaire, lorsque le transport devait être fait, une difficulté s'est présentée, comme obstacle au transport, par le fait que l'acquéreur a refusé de former une compagnie en vertu de l'acte du "*Joint Stock Companies' Act of Ontario*".

Du moment qu'il déclinait cette juridiction, il fallait passer un acte spécial dans cette chambre, pour autoriser le gouvernement à transporter ce chemin à l'acquéreur.

A peu près vers ce temps-là, le gouvernement d'Ontario mit des bâtons dans les roues, et le propriétaire réclamant dut retirer son bill. En 1885, échange de correspondances, entre le ministère des travaux publics et celui de la justice, en vue d'établir les titres de propriété de ce chemin. Le ministre des travaux publics déclare, à la fin de la session de 1885, qu'il fera toute la diligence possible pour régler cette question de propriété.

Cette correspondance débute en septembre 1885, et nous constatons qu'en 1890, elle n'est pas encore close. Dans l'intervalle, étant homme capable, l'acquéreur putatif, ne sentant pas le terrain solide sous son chemin, tout en restant en possession, ne mit pas de luxe aux réparations, sans pour cela négliger de percevoir les droits de péage. Il parut même s'appliquer à faire des charges et des sur-

charges qui ont fini par révolter le public, au point qu'une bonne nuit, les barrières ont été mystérieusement enlevées. Depuis, ne se sentant pas appuyé à son aise par le ministre des travaux publics, il a consenti à accepter les droits de péage primitifs ; et il y a environ un an passé, le conseil de comté de Wentworth, accusant une nuisance publique, a adopté une résolution comportant demande au gouvernement de voir à établir les titres de propriété de ce chemin. Par des résolutions municipales, les cantons de Beverley et de Flamboro-Ouest, que traversent exclusivement les 17 milles de ce chemin, dans mon comté, honorés de 3 stations de péage, ont également prié le ministre des travaux publics de vouloir bien faire inspecter le chemin, avec l'impression qu'un inspecteur honnête ne pourrait faire autrement que de déclarer que le chemin était trop mal entretenu pour valoir des péages. Un inspecteur fut envoyé pour examiner le chemin. D'après son rapport, le chemin n'est rien moins qu'en bonne condition. Quelles étaient ses instructions, je n'en sais rien ; mais, d'après la diction du rapport, il n'appert pas qu'on lui ait prescrit d'examiner le chemin, en vue d'établir s'il y avait des réparations à faire, ou si des réparations devaient être faites. Il dit qu'il a vu des matériaux de réparation à côté du chemin, des manœuvres occupés, et qu'en somme le propriétaire paraissait veiller à l'entretien du chemin. Mais les habitants riverains prétendent que ce sont des matériaux d'aventure, qu'ils ont vus sur place, sinon de mémoire d'homme, du moins d'assez longue date, pour que les mauvaises herbes les aient enfouis ; et si l'inspecteur y retournait aujourd'hui, il trouverait les mêmes matériaux aux endroits qu'ils occupent depuis des années.

Maintenant, si je vous dis que l'ingénieur proposé à l'inspection de ce chemin en a fait l'examen en moins d'un jour, vous pourrez juger de la valeur de l'inspection. A mon avis, un inspecteur de chemins pourrait difficilement faire un rapport consciencieux après un aussi court examen : et c'est ainsi que nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a cinq ans, alors que le chemin a été vendu et cédé au propriétaire actuel.

On vient de nous dire que la correspondance se continue entre les deux ministères, et qu'une série de questions posées au ministère des travaux publics, au sujet de ce chemin, attendent réponse. C'est l'histoire qui se répète depuis trois ou quatre ans. Je sais qu'au cours de l'été dernier, il y a environ deux mois, j'ai cru devoir écrire au ministre des travaux publics, lui demandant si les pièces étaient rendues au ministère de la justice, dans l'espérance d'un règlement, et sans dérogation, à simple renvoi d'une semaine ou dix jours, je recevais réponse, accusant réception de ma lettre, suivant la manière officielle, et pas plus. De ces récités, j'en aurais de quoi charger voiture, si j'eusse pris la peine de les conserver. Mais, pour être honnête à l'égard du ministre, je dois déclarer qu'il m'a toujours répondu en galant homme, en m'assurant qu'il veillait de près à l'affaire, à tel point, qu'à certains moments, me voyant si bien accueilli, je m'en voulais d'avoir été trop exigeant, peut-être, auprès d'un ministre si bienveillant.

Tout de même, mes électeurs ne sont pas soulagés. Depuis la vente de ce chemin, les habitants du comté de Wentworth sentent péniblement qu'ils sont exploités par ces impositions de péage de barrières et ils proclament avec raison que, du moment